



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DE L'A P L R du 29 juillet 2021

Début de réunion à 10h00

-Sont présents : Anne CHALON secrétaire de l'association, Francis COMBES, trésorier de l'association et Alain KERMARREC président de l'association.

Le président ouvre la séance en présentant le PPS réalisé en commun pour l'AGO 2021. Après quelques corrections, la présentation est validée.

Le bureau évoque le projet de l'élargissement de l'APLR à l'ensemble du littoral de la côte Ouest de Dolus. Le bureau approuve ce projet et les biens faits que cela va apporter aux habitants de la côte ouest. Une association forte pour le bien de tous.

Le bureau approuve une action de sensibilisation à la protection de notre littoral et la préservation de son paysage en organisant une distribution de cendriers de plage. Un contact avec les plagistes, les vacanciers, les touristes, les résidents, ne peut être que positif et un moyen d'échanges et de convivialité.

Pour cela, la CDC IO, met à notre disposition 300 cendriers de plage. Nous contactons un imprimeur pour la réalisation éventuelle de quelques tee-shirts pour être bien identifiés sur les plages. (Bleu avec le logo APLR). Le trésorier se charge du contact et devis avant décision du bureau pour fabriquer les tee-shirts. La date n'est pas encore fixée, mais se fera en août si la situation sanitaire le permet. Si des membres souhaitent se joindre au bureau, ils seront les bienvenus (contact par mail).

Le bureau prend la décision, de ne plus continuer avec la MAIF en ce qui concerne l'assurance responsabilité de l'association en raison du prix élevé.

Nous allons contacter la MACIF qui propose une assurance très performante à moindre coût pour des garanties correspondant à nos besoins.

Le bureau ne renouvellera pas l'abonnement au journal Sud-Ouest (approuvé courant 2020). En effet il apparait que ce journal ne communique peu ou pas sur l'île d'Oléron, à l'inverse du Littoral.

Le bureau s'abonnera au journal le Littoral dès la fin de l'abonnement au journal Sud-Ouest (début 2022).

Le trésorier nous détaille le bilan financier 2021 et son budget prévisionnel 2022.

Le bureau approuve le bilan financier 2021.

Le bureau valide le budget prévisionnel 2022.

Le bureau évoque la situation actuelle sanitaire et les obligations. Chacun évoque ses inquiétudes, interrogations et ce qui est bon pour nous tous.

Décision unanime du bureau. Après avoir analysé tous les points de la situation actuelle et au regard des obligations sanitaires, les impératifs sanitaires, les risques actuels encourus, **il est décidé l'annulation de l'assemblée Générale Ordinaire du jeudi 12 août 2021 (AGO).** Il en va de notre responsabilité de ne pas exposer nos adhérents, les élus, les invités et nous-mêmes à un quelconque risque sanitaire et de contamination.

Si la situation le permet, l'AGO serait organisé fin 2021. La question est, nombreux membres seront-ils présents sur l'île à cette saison ?

Si la situation ne le permet pas et, où, sur retour d'avis des membres, il n'y aura pas d'AGO en 2021.

Nous ferons en sorte d'organiser une AGO 2022 à une période où nombreux membres sont présents sur l'île d'Oléron.

Un mail sera envoyé à chaque membre pour l'informer de cette décision et s'il souhaite une AGO avant fin 2021, ou annulation jusqu'en 2022.

Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle et à titre exceptionnel pour 2021, les membres pourront donner leur avis par mail.

Un questionnaire sur l'élargissement de notre association à la côte ouest du littoral de Dolus et modification partielle des statuts, sera joint pour avis. En effet, nous souhaitons mettre en place rapidement cet élargissement pour le bien de tous.

Les membres seront informés du résultat des votes sur l'élargissement de l'association et des modifications de nos statuts.

Les membres peuvent nous envoyer les questions spécifiques qu'ils souhaitaient poser lors de l'AGO 2021.

Les questions des membres posées par écrit pour l'AGO 2021, seront remontées aux élus ou services concernés.

La cotisation pour l'adhésion 2021-2022, reste inchangée, à savoir 10€ par membre. Compte-tenu de l'annulation de l'AGO, il est demandé aux membres d'envoyer leur cotisation au siège social de notre association.

Un mail sera envoyé aux élus pour les informer de l'annulation de notre AGO.

Un mail sera envoyé en mairie de Dolus pour informer le maire de l'annulation de l'AGO et l'annulation de la réservation de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant terminé le président lève la séance à 11h30

Le président **Alain KERMARREC**